

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
sur les communes de Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Boissettes, Dammarie-les-Lys et Le Mée-sur-Seine

Par arrêté préfectoral n° 2017 DCSE EPU 004 du 04 mai 2017, est prescrite pendant 31 jours consécutifs du **jeudi 8 juin 2017 à 8 h 30 au samedi 8 juillet 2017 à 12 h**, en mairies de Boissise-la-Bertrand (siège de l'enquête), Boissise-le-Roi, Boissettes, Dammarie-les-Lys et Le Mée-sur-Seine, **une enquête publique unique environnementale** portant sur le **projet de prise d'eau en Seine sur le site de Boissise-la-Bertrand présenté par la Société des Eaux de Melun préalable à :**

- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et à l'instauration des périmètres de protection autour de la future prise d'eau en Seine de Boissise-la-Bertrand,
- au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée de cet ouvrage,
- l'autorisation unique IOTA (loi sur l'eau) au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement.

Les rubriques concernées au titre de la nomenclature IOTA sont les suivantes : 1.2.2.0, 2.2.3.0, 3.1.2.0, 3.1.5.0.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers des demandes soumises à enquête publique unique environnementale comprenant notamment l'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet IOTA loi sur l'eau et l'information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale, seront tenus à la disposition du public :

- en format papier :
 - en mairies de Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Boissettes, Dammarie-les-Lys et Le Mée-sur-Seine, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies (*mairie de Boissise-la-Bertrand fermée mercredi 21 juin 2017*).
- en version numérique :
 - en mairie de Boissise-la-Bertrand sur un poste informatique dédié fourni par Publilégal,
 - sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consulter et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre unique d'enquête papier côté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert :
 - en mairie de Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Boissettes, Dammarie-les-Lys et Le Mée-sur-Seine, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies (*mairie de Boissise-la-Bertrand fermée mercredi 21 juin 2017*).
- sur le registre unique dématérialisé accessible :
 - à la mairie de Boissise-la-Bertrand à partir du poste informatique dédié fourni par Publilégal,
 - sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions du public pourront également être adressées par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre papier et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Le Tribunal Administratif de Melun a désigné en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur Gérard JOUBERT, Ingénieur agricole, retraité. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations du public aux lieux, dates et heures suivants :

Mairie de Boissise-la-Bertrand (2 rue François Rolin - 77350) ● jeudi 8 juin 2017 de 16 h à 19 h ● samedi 8 juillet 2017 de 9 h à 12 h (**clôture de l'enquête**),

Mairie du Mée-sur-Seine (555 route de Boissise - 77350) ● mercredi 14 juin 2017 de 14 h 30 à 17 h 30,

Mairie de Boissise-le-Roi (11 rue du Château - 77310) ● samedi 17 juin 2017 de 9 h à 12 h,

Mairie de Boissettes (3 Place de Verdun - 77350) ● vendredi 23 juin 2017 de 16 h à 19 h,

Mairie de Dammarie-les-Lys (Centre administratif - 593 rue du bas Moulin - 77190) ● samedi 1^{er} juillet 2017 de 9 h à 12 h.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la Société des Eaux de Melun - 198 rue Foch BP 597 - ZI de Vaux-le-Pénil - 77005 MELUN CEDEX (interlocuteur : M. Vincent Soulard, Directeur de l'Ingénierie Tél : 01 64 41 36 60).

La publication du présent avis est faite notamment en vue de l'application des articles L.311-1 à 3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Les personnes intéressées, autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L.311-3, déchuës de tous droits à indemnité.

Le présent avis sera consultable sur le site Internet des Services de l'Etat en Seine-et-Marne, à l'adresse précitée.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique unique auprès de la Préfecture (Direction de la coordination des services de l'Etat (DCSE) - Pôle du pilotage des procédures d'utilité publique (PPPUP)- 12 rue des Saints Pères - 77010 MELUN CEDEX) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête ou les télécharger sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse précitée.

Copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée dans chacune des mairies concernées, à la préfecture de Seine-et-Marne ainsi que sur le site Internet des Services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse précitée, pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique unique environnementale, il sera statué par voie d'arrêtés préfectoraux sur la demande de déclaration d'utilité publique, sur la détermination des servitudes afférentes aux périmètres de protection et sur la demande d'autorisation unique IOTA au titre de la loi sur l'eau.